

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2016**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 11

**L'an deux mil seize,**

**Le 1<sup>er</sup> juin,**

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 25 mai 2016

**Présents** : les membres du Conseil Municipal

**Excusés** : MORLOTTI Isabelle, ROSSET Hugues

**Pouvoirs** : MORLOTTI Isabelle à DUPONT Jean-Marc ; ROSSET Hugues à VALLA Roland  
Secrétaire de séance : ROLLINSON Caroline

**Charte des bénévoles du Point Lecture et Numérique**

Mme Caroline ROLLINSON, en charge du dossier, donne lecture au Conseil Municipal du projet de charte des bénévoles du point lecture qui présente les tâches, responsabilités et droits des bénévoles participant au fonctionnement du Point Lecture et Numérique. Le projet est adopté à l'unanimité. Elle précise que le PLN ouvrira ses portes en septembre 2016. Document à consulter sur le site de la Commune.

**Règlement interne du Point Lecture et Numérique**

Mme Caroline ROLLINSON, en charge du dossier, donne lecture au Conseil Municipal du projet de règlement interne du point lecture. Le projet est adopté à l'unanimité. Document à consulter sur le site de la Commune.

**Division des parcelles D1267 et D1214 pour rectification du parcellaire cadastral**  
**à la demande de la SCI AJ**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de division de la parcelle communale D1214, établi, suite à constatation d'une erreur de bornage, à la demande de la Société Civile Immobilière AJ (Cessieu - Chez M. BURDET André - 01300 ST-GERMAIN-LES-PAROISSES).

La rectification doit porter sur la limite de propriété de la SCI AJ.

La parcelle D1214, d'une contenance de 681 m<sup>2</sup> a été divisée en 3 nouvelles parcelles de la manière suivante :

- D1312 pour une contenance de 110 m<sup>2</sup>, appartenant à la Commune de BEON,
- D1313 pour une contenance de 21 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI AJ,
- D1314 pour une contenance de 550 m<sup>2</sup>, appartenant à la Commune de BEON,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour céder 21 m<sup>2</sup> de la parcelle D1214 à la SCI AJ.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer accepte de céder 21 m<sup>2</sup> de la parcelle communale D1214 à la SCI AJ. Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constatant la rectification du plan cadastral, la parcelle D1214 appartenant à la SCI AJ,
- prend acte que la division de la parcelle D1214 en 3 nouvelles parcelles D1312, D1313 et D1314.
- dit que les frais de l'acte seront à la charge de la SCI AJ.

### Modification des statuts et du règlement intérieur du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

Lors de l'Assemblée Générale du 9 avril 2016, les délégués du SIEA ont délibéré pour rendre possible la tenue de plusieurs assemblées par an, au lieu d'une seule actuellement. A cette fin, les statuts et le règlement intérieur ont dû être modifiés. Le règlement intérieur précise donc dorénavant que le Comité se réunit au moins deux fois par an. Il est également indiqué que la convocation adressée aux membres titulaires et suppléants peut être transmise à leur demande à une autre adresse que leur domicile ou de manière dématérialisée.

S'il est imposé au moins 2 comités par an, le SIEA risque de ne pas obtenir le quorum. C'est pourquoi les statuts ont été modifiés pour augmenter le nombre de suppléants. Le Conseil Municipal doit donc désigner un délégué suppléant supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts et du règlement intérieur, et désigne Monsieur Eric LAUPIN comme délégué suppléant du SIEA. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se référant aux modifications approuvées.

### Demande de contribution de la Commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Damien ABAD, Président du Conseil Départemental de l'AIN, demandant la participation des Communes au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L) de notre Département. Ce fonds est sollicité pour mobiliser des ressources suffisantes en faveur du logement des ménages démunis. Le Président du Conseil Général propose de maintenir à 0.30 € par habitant la contribution volontaire de chaque Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, décide d'allouer le montant demandé soit 483 habitants x 0.30 € = 144, 90 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce utile.

### Taxe d'aménagement : délibération complémentaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2015 renouvelant le taux de la Taxe d'Aménagement instaurée le 18 novembre 2011. Il convient de préciser que les exonérations également votées le 18 novembre 2011 sont également renouvelées, sans changement de taux. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### Point sur les travaux à réaliser

Après débat, 3 axes de réflexion se dégagent :

- Travaux de rénovation et d'amélioration des appartements communaux,
- Réfection des vestiaires du foot, avec création de toilettes,
- Remplacement des bornes d'éclairage public du lotissement Le Clusy.

La commission des travaux se réunira le 15 juin prochain.

## Informations et questions diverses

- 1) **Aide aux voyages des collégiens de CULOZ** : Une aide de 25 € est attribuée par enfant béonais participant à un voyage scolaire. Cette année, il est décidé que les familles susceptibles de bénéficier de cette aide, devront être à jour de tout règlement de facture communale (eau, location de salle...) pour la percevoir.
- 2) **Remplacement du copieur** : Monsieur Jean-Michel DRAPEAU, en charge du dossier, présente les propositions de KONICA-MINOLTA et ACS. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir l'Entreprise ACS, qui présentait de meilleures garanties d'intervention en cas de panne (intervention sur 3 heures ouvrées avec prêt de copieur en cas de panne supérieur à 24 heures).
- 3) **Stationnement Rue de la Termette** : Monsieur le Maire rappelle les problèmes liés au stationnement dans cette rue du village. La commission des travaux se rendra sur place pour faire un état de lieux.
- 4) **Evacuation des eaux usées du quartier de l'église** : Pour améliorer l'évacuation et éviter l'obstruction de la station de pompage nous recommandons aux riverains de ne pas jeter les lingettes et serviettes hygiéniques dans leurs toilettes. Merci de votre compréhension !

FIN DE LA SEANCE : 23 h 00

